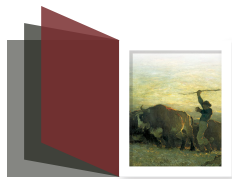


# Les censitaires et leurs censives

Par Alain Laberge



CONSULTER EN LIGNE

**[atlas.cieq.ca](https://atlas.cieq.ca)**

Une fenêtre sur le passé québécois

Plus de 200 textes et cartes de référence  
sur l'histoire du Québec en libre accès

POUR CITER CET ARTICLE, UTILISER L'INFORMATION SUIVANTE :

Laberge, Alain avec la collaboration de Jacques Mathieu et Lina Gouger (2010). «Les censitaires et leurs censives» dans Alain Laberge, Jacques Mathieu et Lina Gouger (dir.), *Portraits de campagnes*. Québec: Les Presses de l'Université Laval (coll. «Atlas historique du Québec»). [En ligne]: <https://atlas.cieq.ca/portraits-de-campagnes/les-censitaires-et-leurs-censives.pdf>

Tous droits réservés. Centre interuniversitaire d'études québécoises (CIEQ)

Dépôt légal (Québec et Canada), 2010.

ISBN 978-2-7637-9240-8

---

Les chercheurs du CIEQ, issus de neuf universités, se rejoignent pour étudier les changements de la société québécoise, depuis la colonisation française jusqu'à nos jours. Leurs travaux s'inscrivent dans trois grands axes de recherche: **les gens** : les populations et leurs milieux; **les ressources** : les moyens d'existence et les stratégies; **les régulations** : la norme, l'usage et la marge. Ils privilégient une approche scientifique pluridisciplinaire originale pour comprendre le changement social et culturel dans ses dimensions spatiotemporelles – [www.cieq.ca](http://www.cieq.ca)

## CHAPITRE 6

# Les censitaires et leurs censives



L'AUTRE ACTEUR-CLÉ DANS LE PROCESSUS D'EMPRISE AU SOL EST LE CENSITAIRE. EN TANT QUE PROPRIÉTAIRES DE L'IMMENSE MAJORITÉ DES PARCELLES COMPOSANT LE MONDE RURAL LAURENTIEN, LES CENSITAIRES SONT PRATIQUEMENT PRÉSENTS À TOUTES LES PAGES DES AVEUX ET DÉNOMBREMENTS.



Cependant, ils ne sont pas des interlocuteurs directs des autorités coloniales. Ils ne parlent pas pour eux; au contraire, ce sont les seigneurs qui parlent d'eux. La description unifiée et laconique des censives reflète bien cela :

Qu'au dessus est Jean Gagnon qui a une terre de trois arpents de front sur ladite profondeur chargée des memes cens et rentes, sur laquelle est une maison, une grange et une étable et environ quarante arpents de terres labourables et cinq arpents de prairies.

Comparativement aux seigneurs, les censitaires nous apparaissent donc plus distants. On pourrait aller jusqu'à dire plus anonymes même, car l'homonymie devient vite une difficulté pour qui veut distinguer les « Jean Gagnon » qui se multiplient d'une génération à une autre dans les seigneureries rurales de la vallée du Saint-Laurent. À défaut de pouvoir connaître et reconnaître parfaitement chacun des individus possédant l'une ou l'autre des 6 748 censives<sup>31</sup> décrites dans les aveux et dénombremets, il nous reste tout de même la capacité de vérifier l'existence de certains clivages de base parmi eux, clivages nous permettant de cerner suffisamment leur rapport à la terre. Ces clivages correspondent d'abord à la situation socioprofessionnelle même des censitaires (non-paysans ou paysans). Pour chacun de ces groupes,

une typologie des censives, croisant la présence de bâtiments et l'intensité de l'exploitation, mettra ensuite en évidence les contrastes de la condition de censitaire.

### Les censitaires non paysans

L'image que l'on se fait du censitaire dans la vallée du Saint-Laurent sous le Régime français – et par la suite également d'ailleurs(!) – le dépeint sans nuance comme un agriculteur, un habitant ou un paysan, bref quelqu'un qui tire sa subsistance essentiellement du travail de la terre. Cette image n'est pas fautive, bien évidemment, mais il y a lieu d'y apporter une légère correction. En effet, le dépouillement des aveux et dénombremets permet de voir qu'un certain nombre de censives ne sont pas en fait la propriété de paysans.

Ces censitaires non paysans proviennent de différents horizons, à partir des plus hauts échelons de la société coloniale, comme en fait foi l'intendant Michel Bégon qui est censitaire deux fois plutôt qu'une! Parmi eux, on retrouve un large éventail des institutions ecclésiastiques de la colonie, qui détiennent chacune un nombre fort variable de censives (de une à onze). Le clergé est aussi représenté par certains de ses membres qui, de façon individuelle, possèdent des censives. Il s'agit de prêtres séculiers, le plus souvent curés de la paroisse où ils exercent leur ministère. Avec bien au-delà

d'une centaine de censives, la noblesse constitue le groupe non paysan le plus actif dans ce type d'appropriation foncière. Officiers militaires non nobles, marchands, fonctionnaires et gens de métiers détiennent eux aussi des censives.

Le cas des seigneurs habitants se situe à la limite de la définition du censitaire non paysan. Au jour le jour, il n'y a pas de doute que ces individus et leurs familles ont des occupations qui s'apparentent considérablement à celles des paysans de la vallée du Saint-Laurent. Cependant, leur qualité de seigneur leur confère un privilège exclusif sur le plan foncier qui les distingue de manière significative des autres habitants. Leur importance comme propriétaires de censives confirme cet avantage. C'est pourquoi nous avons choisi de les inclure ici dans le groupe des censitaires non paysans.

Au total, près de 400 censives se retrouvent entre les mains de censitaires non paysans, ce qui représente 5,8 % de l'ensemble des censives rurales laurentiennes et plus de 11 % de leur superficie. Cette présence de censitaires non paysans indique donc clairement que les censives ne sont pas l'apanage exclusif des habitants.

Pour plusieurs censitaires non paysans, ces censives constituent leur seule propriété foncière dans le monde rural. C'est le cas, par exemple, de la communauté des Frères Hospitaliers



LES CENSITAIRES NON PAYSANS ET LEURS CENSIVES EN 1725

CENSITAIRES NON PAYSANS	Nombre total de censives	Nombre de censives sur une seigneurie leur appartenant	Superficie totale des censives	Superficie des censives sur une seigneurie leur appartenant	Superficie totale exploitée sur les censives	Superficie exploitée sur les censives sur une seigneurie leur appartenant
Ursulines de Québec	11	0	586	0	375	0
Congrégation Notre-Dame	10	0	1 158	0	548	0
Hôtel-Dieu de Montréal *	8	0	898	0	390	0
Frères Hospitaliers	6	0	748	0	223	0
Hôtel-Dieu de Québec *	6	0	738	0	147	0
Ursulines de Trois-Rivières	6	0	572	0	91	0
Séminaire de Québec	2	0	226	0	160	0
Hôpital général de Québec	1	1	130	130	0	0
Jésuites	2	1	360	60	42	6
Membres du clergé individuellement	13	0	2 656	0	332	0
Nobles	139	27	20 916	5 209	2 460	483
Officiers militaires non nobles	4	0	590	0	106	0
Marchands	64	3	10 871	480	1 601	0
Fonctionnaires	38	0	7 592	0	903	0
Métiers divers	12	0	1 761	0	426	0
HABITANTS SEIGNEURS	<b>66</b>	<b>30</b>	<b>47 643</b>	<b>12 023</b>	<b>1 623</b>	<b>431</b>
<b>TOTAL</b>	<b>388</b>	<b>62</b>	<b>97 445</b>	<b>17 902</b>	<b>9 427</b>	<b>994</b>

\* Incluant les Pauvres.

qui, sans seigneurie ni arrière-fief, a bien besoin de ses six censives pour appuyer son œuvre et assurer sa subsistance. Cinq de ces six censives sont situées sur l'île de Montréal, la proximité de l'une ou l'autre des trois villes de la colonie étant d'ailleurs une caractéristique répandue des censives des non-paysans. Même exclus de la propriété seigneuriale, des censitaires non paysans parviennent à se tailler des exploitations agricoles intéressantes et on remarque une tendance à accumuler des censives chez certains d'entre eux. On en trouve des exemples dans tous les groupes sociaux, qu'il s'agisse de nobles comme l'officier Jacques Testard de Montigny ou le conseiller au Conseil supérieur, Augustin Rouer de Villeray, de marchands comme Joseph Riverin ou Ignace Lefebvre ou même de notai-

res comme Florent de Lacetière et Marien Tailhandier.

Les censitaires non paysans compte aussi des seigneurs dans leurs rangs, et pas seulement des seigneurs habitants. Une telle présence atteste de la contribution des censives dans la composition et la consolidation de la propriété foncière des seigneurs. Ce phénomène particulièrement intéressant se traduit de diverses manières. En premier lieu, des seigneurs profitent de leurs seigneuries pour s'y concéder, à eux mais aussi à des membres de leur famille immédiate, des censives de taille souvent avantageuse. Les seigneurs habitants et nobles sont ceux qui recourent le plus à cette stratégie qui poursuit et intensifie le processus d'accaparement foncier amorcé par le découpage des domaines et des terres seigneuriales vu

précédemment. Ainsi, ce sont respectivement plus de 12 000 et 5 000 arpents en superficie qui tombent entre les mains de ces familles seigneuriales.

Plusieurs seigneurs possèdent également des censives dans d'autres seigneuries que les leurs. En nombre comme en superficie, il s'agit même de la manifestation la plus importante de leur présence dans le groupe des censitaires non paysans. Pour les seigneurs aussi, les censives près des centres urbains ont la cote, ce qui est particulièrement visible chez les institutions ecclésiastiques féminines qui accaparent chacune bon nombre de censives dans les banlieues. Parallèlement, on remarque que les seigneurs semblent également attirés par les censives situées dans les fiefs de leurs voisins. En fait, tout se passe comme si les seigneurs voisins s'avantageaient

mutuellement en se concédant des censives sur leurs fiefs respectifs. Cette manière de faire doit donc être considérée comme un aspect non négligeable de l'établissement de liens entre les familles seigneuriales, au même titre que la conclusion d'alliances matrimoniales.

La place occupée par les censives dans la propriété foncière des seigneurs ne se limite pas simplement à l'accumulation d'arpents de terre supplémentaires. Ensemble, les seigneurs exploitent ainsi près de 10 000 arpents de terre sur des censives leur appartenant. Pour plusieurs seigneurs, l'exploitation de leurs censives constitue une part importante de leur capacité de production agricole totale; pour certains, cette part est même prédominante. Les Ursulines de Québec en fournissent un exemple éloquent: les 395 arpents exploités sur les parcelles en leur possession se répartissent entre 20 arpents sur un arrière-fief dans la seigneurie de Lauzon et 375 arpents sur neuf censives du roi autour de Québec. Dans ces conditions, on comprend beaucoup mieux pourquoi les Ursulines n'ont pas jugé bon d'établir un domaine sur leur seigneurie de Sainte-Croix. Elles ont nettement privilégié une

stratégie d'exploitation des censives situées à proximité de leur couvent. La Congrégation Notre-Dame présente elle aussi un profil de production agricole où les censives jouent un rôle déterminant (548 arpents), bien qu'il soit mieux équilibré que celui des Ursulines par rapport à l'exploitation de leur domaine (95 arpents) et de leur arrière-fief de Verdun (150 arpents). Chez les seigneurs laïques, il arrive aussi que l'exploitation de censives l'emporte sur celle d'un domaine, comme c'est le cas par exemple à Repentigny, Grondines ou Bonsecours. Dans cette dernière seigneurie, le seigneur Louis Bélanger dispose de 55 arpents en exploitation sur une censive tandis que son domaine n'en compte que onze.

Compte tenu de leur profil, les censitaires non paysans ne vont pas tenir feu et lieu eux-mêmes sur leurs censives, mis à part sans doute les membres de familles seigneuriales résidentes qui, minimalement, vivront à proximité. Pour les autres, le faire-valoir de ces censives passe nécessairement par le recours à un fermier. Malheureusement, les aveux et dénombremens sont passablement laconiques sur cette question. On n'y mentionne qu'à deux reprises ce

type d'arrangement. L'examen de la typologie des censives non paysannes confirme cependant l'existence de ce mode d'exploitation. En effet, il ne se trouve pas moins de 128 censives non paysannes exploitées sur lesquelles aucun bâtiment n'a été construit, ce qui implique l'absence de résidence et une exploitation par autrui. Ce groupe de censives comprend d'ailleurs un nombre non négligeable d'exploitations intensément mises en valeur. Ces 128 censives dépassent même le nombre des exploitations constituées – présence minimale du trio maison, grange, étable – (122) dans l'ensemble des censives non paysannes exploitées (VOIR LE TABLEAU CI-DESSOUS).

D'autres caractéristiques des censives non paysannes en font un groupe d'exploitations qui se distinguent à la fois du reste des censives et des domaines seigneuriaux. Par rapport aux autres censives, on constate tout d'abord que les terres peu développées sont présentes dans les mêmes proportions parmi les censives non paysannes ( $145/388 = 37,4\%$  contre  $37,8\%$  pour l'ensemble). La différence se situe plutôt à l'autre extrémité des valeurs de développement. Ainsi, l'importance relative des censives non paysannes comprenant au moins 30 arpents

TYPOLOGIE DES CENSIVES NON PAYSANNES EN 1725  
(selon la présence de bâtiments et la superficie en exploitation)

BÂTIMENTS	SUPERFICIE TOTALE EN EXPLOITATION EN ARPENTS SUR LES CENSIVES NON PAYSANNES											
	0	Moins de 10	De 10 à 19,99	De 20 à 29,99	De 30 à 39,99	De 40 à 49,99	De 50 à 59,99	De 60 à 79,99	De 80 à 99,99	100-199	Plus de 200	Total
Aucun	82	38	41	23	10	1	4	6	2	3	0	210
Grange	0	9	14	8	2	1	0	0	0	0	0	34
Étable	0 (1)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Maison	1	2	0 (1)	0	0	0	0	0	0	0	0	4
Maison et grange	0	3	3	3 (1)	0	0	0	1	0	0	0	11
Maison et étable	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Maison et écurie	0	0	1	0	0 (1)	0	0	0	0	0	0	2
Maison, écurie et étable	0	8	9	12 (1)	16	9 (1)	9	13 (1)	6	5	0	90
Maison, grange, étable et écurie	0	0	1 (3)	2 (1)	4 (2)	3 (1)	6 (2)	0 (1)	1	2 (2)	0 (1)	32
Autres seulement	0	1	1	0	0	0	1	0	0	0	0	3
TOTAL	84	61	74	51	35	17	22	22	9	12	1	388

( ) Indique le nombre de censives comptant aussi d'autres bâtiments à l'usage du censitaire.

exploités est sensiblement supérieure à celle que nous retrouvons pour les autres censives (118/388 = 30,4 % contre 27,6 % pour l'ensemble). L'écart devient encore plus significatif quand on se limite aux terres d'au moins 60 arpents de superficie en exploitation (44/388 = 11,3 % contre seulement 5,9 % pour l'ensemble). Les censives non paysannes ont donc tendance à devenir des exploitations plus considérables que les censives strictement paysannes. Par rapport aux domaines seigneuriaux, les censives non paysannes paraissent moins bien nanties en nombre de bâtiments. Les 122 exploitations constituées recensées parmi les censives non paysannes se divisent en fait en 90 censives comportant le trio de base maison-grange-étable et en 32 censives seulement qui disposent aussi d'une écurie. La situation est très différente dans le cas des domaines où cette division s'exprime de façon inverse : 35 avec maison-grange-étable contre 59 avec l'écurie en plus. De plus, les censives non paysannes sont rarement équipées de bâtiments supplémentaires. Tout cela semble indiquer que les censitaires non paysans, à la différence de bon nombre de seigneurs par rapport à leurs domaines, n'ont pas voulu trop y investir en bâtiments, une stratégie qui semble somme toute fort logique quand on considère leur lieu de résidence et encore davantage pour tous ceux d'entre eux qui sont aussi seigneurs.

Alors que la présence d'éléments non paysans dans la propriété des terres en roture est une constante fort connue de la structure agraire préindustrielle européenne, avec toutes les conséquences qui en découlent, il nous a paru essentiel d'insister sur l'existence de censitaires non paysans dans le monde rural laurentien de 1725. Ce faisant, ce n'est pas que la composition sociale du groupe des censitaires qui devient plus nuancée, mais aussi des questions comme le développement des banlieues, dans lequel les censitaires non paysans jouent un rôle fondamental, de même que leurs pratiques d'accaparement foncier au niveau des censives, en continuité avec des phénomènes similaires vus précédemment chez les seigneurs.

### Les censitaires paysans

Les censitaires paysans et leurs familles forment malgré tout l'immense majorité de la population rurale de la vallée du Saint-Laurent en 1725. Ce sont eux qui transforment le territoire rural par leurs travaux quotidiens modulés par les saisons, ce qui se traduit, à coût d'effets cumulés au fil des ans, en une présence toujours plus profonde, plus enracinée dans le terroir laurentien.

En plus de sa délicate synonymie avec le terme paysan, l'appellation « habitant », que l'on utilise généralement pour désigner les censitaires paysans, comporte toujours son acception primaire liée à la résidence. En effet, les censitaires paysans, contrairement à ceux qui ne le sont pas, tiennent feu et lieu sur leurs censives ; ils habitent bel et bien dans les seigneuries auxquelles ils sont rattachés par leur propriété foncière. Les aveux et dénombremments ne prennent pas la peine de noter le fait de résider sur la censive. Ils signalent plutôt, le cas échéant, les situations qui s'en écartent. Il y a moins de 200 de ces mentions qui précisent, par exemple, que des fils d'habitants ne vivent pas encore sur des terres nouvellement concédées dans le deuxième rang de la seigneurie de La Pocatière. Si le censitaire ne réside pas dans la seigneurie, il en sera presque toujours un voisin pas très éloigné, comme ce Pierre Sylvestre qui possède une censive non établie à la Pointe-aux-Écureuils et qui demeure à Neuville, le fief immédiatement à côté. Il y a tout lieu de croire d'ailleurs que les distances en cause dans ces cas de non-résidence correspondent à l'extension de ce que le géographe-historien Serge Courville entend par le concept d'aire domestique<sup>32</sup>.

Vivant sur leurs terres, les censitaires paysans en assument eux-mêmes l'exploitation. Comme pour les domaines et pour les censives non paysannes, les aveux et dénombremments font rarement mention que la censive paysanne est exploitée par une autre personne que son propriétaire. Tout en présumant la généralisation du faire-valoir direct, on peut aussi considérer que des censives appartenant à des successions où il ne se trouve pas d'héritiers en mesure d'exploiter la terre soient cédées à bail à un fermier. Cinq des

16 rares mentions relatives à l'exploitation d'une censive paysanne par un fermier relèvent de cette situation qui devrait vraisemblablement être plus répandue.

Est-ce à dire que tous ces censitaires paysans vivant côte à côte des fruits de l'agriculture forment une masse indifférenciée de petits producteurs homogènes ? La réponse est assurément négative et on en a eu des indices précédemment dans nos discussions autour de la taille des parcelles et surtout de l'intensité de leur exploitation qui confirment les conclusions de Christian Dessureault à cet égard dans son article de 1987 (VOIR LA BIBLIOGRAPHIE). Reportée sur une carte cadastrale de la vallée du Saint-Laurent rurale, on peut de nouveau constater la très grande variabilité de la superficie totale exploitée sur les parcelles, dont plus de 92 % sont constituées de censives paysannes. Une telle représentation permet littéralement de visualiser une véritable mosaïque de conditions paysannes entre lesquelles s'intercalent de grandes exploitations comme les domaines et, dans une moindre mesure, les plus considérables des censives non paysannes, notamment près des villes (VOIR LES TROIS CARTES SUIVANTES).

Une typologie des censives paysannes fondée sur le croisement de la présence de bâtiments et de la superficie exploitée rend possible l'approfondissement de l'examen de la condition paysanne (VOIR LE TABLEAU À LA PAGE 130).

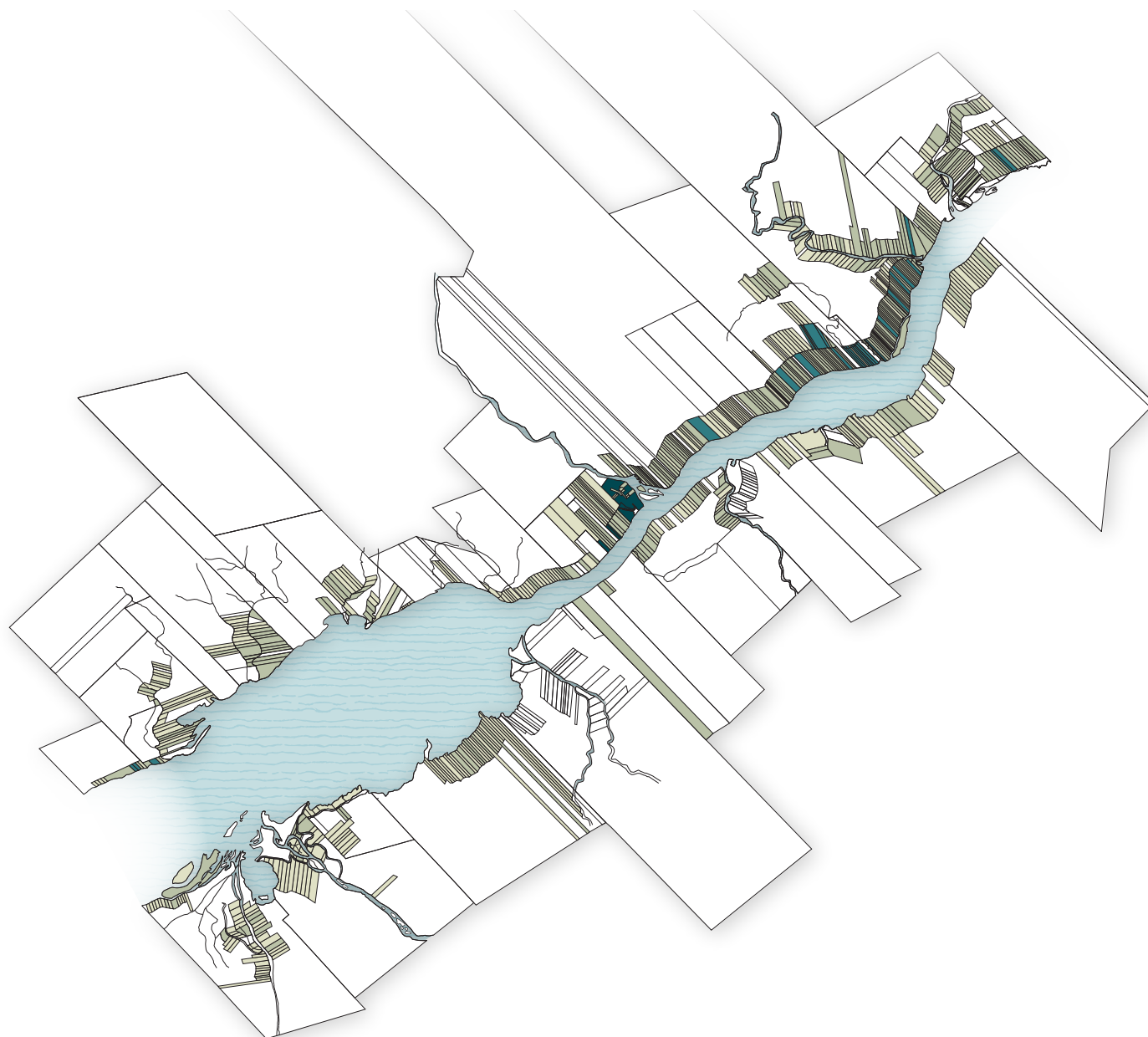
Les terres entièrement vierges en matière de défrichements et de bâtiments (846) sont très répandues dans le monde rural laurentien de 1725. Elles illustrent, on le sait, les dernières avancées du front pionnier. Il est donc exceptionnel de trouver des bâtiments sur des censives encore non exploitées. La construction des premiers bâtiments se fait en parallèle avec le début des défrichements. Il subsiste toutefois un nombre considérable de censives paysannes sans bâtiments – en fait, plus la moitié (771/1491 = 51,7 %) – dans la tranche des terres comptant moins de dix arpents exploités. En regroupant les censives paysannes peu développées (c'est-à-dire avec moins de dix arpents développés) sans aucun bâtiment et

LA SUPERFICIE TOTALE EXPLOITÉE SUR LES PARCELLES EN 1725  
(Gouvernement de Montréal)



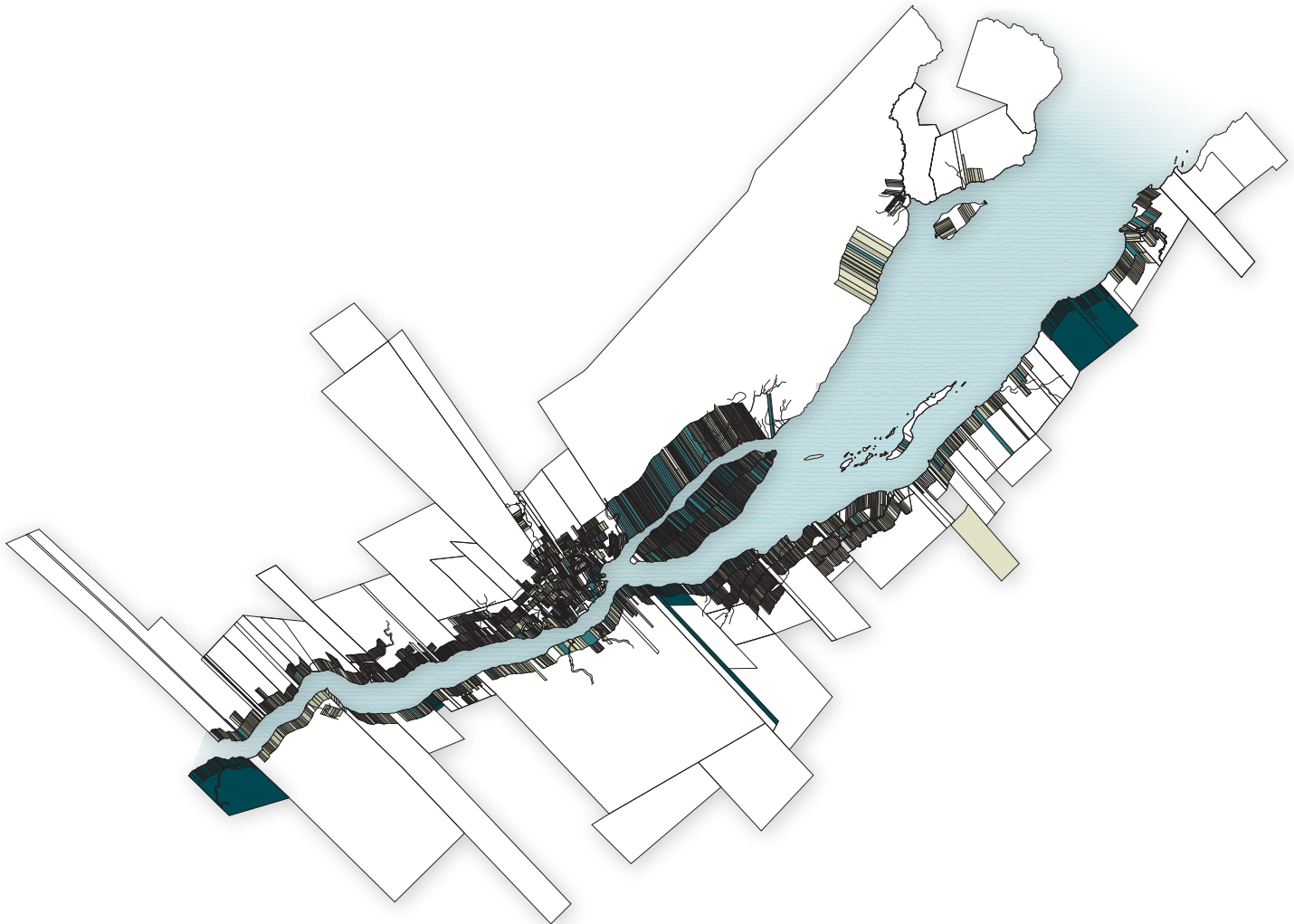
- Moins de 10 arpents
- De 10 à 50 arpents
- Plus de 50 arpents
- Données manquantes

LA SUPERFICIE TOTALE EXPLOITÉE SUR LES PARCELLES EN 1725  
(Gouvernement de Trois-Rivières)



- Moins de 10 arpents
- De 10 à 50 arpents
- Plus de 50 arpents
- Données manquantes

LA SUPERFICIE TOTALE EXPLOITÉE SUR LES PARCELLES EN 1725  
(Gouvernement de Québec)



- Moins de 10 arpents
- De 10 à 50 arpents
- Plus de 50 arpents
- Données manquantes



TYPOLOGIE DES CENSIVES PAYSANNES EN 1725  
(selon la présence de bâtiments et la superficie en exploitation en 1725)

BÂTIMENTS	SUPERFICIE TOTALE EN EXPLOITATION EN ARPENTS SUR LES CENSIVES PAYSANNES*										
	0	Moins de 10	De 10 à 19,9	De 20 à 29,9	De 30 à 39,9	De 40 à 49,9	De 50 à 59,9	De 60 à 79,9	De 80 à 99,9	100-199	Total
Aucun	846	771	254	74	50	31	7	10	2	3	2048
Grange		170	112	54	17	10	3(1)	1	2	3	373
Étable			0(1)								1
Grange et étable		2	2	1							5
Maison	4	102(15)	51(8)	12(6)	2(1)	4	1	1			207
Maison et grange	1	84	94(1)	47	15	14(1)	10	3			270
Maison et étable		19	5	1	1		1				27
Maison, grange et étable	5	299(1)	668(3)	587(2)	438(1)	314(3)	229(1)	185(4)	45(2)	29	2816
Maison, grange et écurie				1			1		1		3
Maison, étable et écurie			1								1
Maison, grange, étable et écurie	1	15(1)	69(11)	68(18)	57(28)	32(34)	13(25)	11(27)	11(13)	2(11)	447
Autres seulement		12	6	4	1	1				1	25
<b>TOTAL</b>	<b>857</b>	<b>1491</b>	<b>1286</b>	<b>875</b>	<b>611</b>	<b>444</b>	<b>292</b>	<b>242</b>	<b>76</b>	<b>49</b>	<b>6223</b>

\* Excluant 137 censives en continuation dont 125 n'ont ni arpents en exploitation ni bâtiments; les 12 autres ont des arpents en exploitation (de 3 à 110 arpents) mais seulement 3 ont un bâtiment (une grange dans les 3 cas).  
( ) Indique le nombre de censives comptant aussi d'autres bâtiments à l'usage de l'exploitant.

sans maison, on en arrive à un nombre impressionnant de terres inhabitées (1801). Cela signifie que plus du quart des censitaires paysans de la vallée du Saint-Laurent ne sont en mesure ni d'assurer leur subsistance ni de résider sur leurs terres (1801/6223 = 28,3 %). Une telle situation qui touche plus des trois quarts des censitaires paysans possédant des terres peu développées (1801/2348 = 76,7 %) implique nécessairement des arrangements sur le plan résidentiel en attendant la construction d'une maison, arrangements qui peuvent se prolonger dans le temps en fonction du rythme des défrichements. On connaît l'existence de tels arrangements qui figurent ici et là dans les contrats de mariage où les parents offrent le gîte au nouveau couple. Il serait d'ailleurs assez intéressant d'aller vérifier si la durée réelle de ce cadeau de mariage n'a pas souvent excédé ce qui avait été prévu initialement. Pour le jeune censitaire paysan de 1725,

célibataire ou nouvellement marié, il s'agit là d'une phase de transition avant de devenir un exploitant autonome. À partir du seuil des dix arpents exploités, il existe encore des cas d'absence d'une maison, mais ceux-ci ne représentent plus qu'une fraction qui va en diminuant à mesure que s'accroît la superficie exploitée.

La construction de la maison semble incontestablement un objectif prioritaire dans l'établissement des censitaires paysans. Parmi les censives peu développées avec bâtiments, celles où il y a au moins une maison sont déjà largement la norme (547/731 = 74,8 %). À ce stade comme par la suite, c'est la grange qui apparaît comme le bâtiment agricole par excellence, de la même manière que pour les domaines et les censives non paysannes. Quand il n'y a pas de maisons, la grange est de loin le bâtiment agricole le plus répandu, éclipsant à peu près totalement l'étable et l'écurie.

Cependant, on remarque que, pour l'ensemble des censives paysannes, on ne retrouve rarement que des bâtiments agricoles (404/6223 = 6,5 %), ce qui démontre bien la fonction résidentielle des censives.

La maison reste rarement le seul bâtiment sur la censive paysanne. Elle est pratiquement toujours accompagnée d'une grange, puis d'une étable et, éventuellement, d'une écurie. La combinaison la plus courante est celle du trio maison-grange-étable qui équipe plus de 2 800 censives paysannes, soit 45,3 % de l'ensemble ou 67,4 % de celles sur lesquelles se trouvent des bâtiments. Son importance globale et sa présence dans les plus petites classes de superficie exploitée comme dans les plus grandes confirment que cette combinaison répond plus qu'adéquatement aux besoins liés à la résidence, à la culture du sol et à l'élevage. Tant et si bien qu'on doit considérer le trio maison-grange-



▲ PLANTING THE « MAI », FIN DU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE.  
Charles William Jefferys, Bibliothèque et Archives Canada, C-73399.

étable comme le modèle de base de l'équipement bâti des censives paysannes de la vallée du Saint-Laurent, la marque minimale de ce qui est nécessaire sur ce que l'on a désigné comme les « exploitations constituées ». Celles-ci partagent donc un cadre d'exploitation fondamental commun, dont la présence devient en soi un élément de différenciation de la condition paysanne (VOIR LES CARTES AUX PAGES 132 À 134).

Malgré cette uniformité du cadre bâti de la plupart des censives paysannes, il faut se garder d'y voir une forme de nivellement de la condition paysanne au niveau de la production comme telle. Ainsi, une exploitation constituée se situant dans une classe inférieure de superficie en exploitation demeure sans commune mesure avec n'importe laquelle des 29 exploitations constituées qui comptent au-dessus d'une centaine d'arpents productifs sans aucun bâtiment supplémentaire.

La typologie des censives paysannes confirme l'existence d'un important groupe de plus de 2 000 censitaires se situant entre le stade des défrichements pionniers et l'atteinte du seuil de maturité des 30 arpents exploités. Bien que majoritairement établis sur des exploitations constituées, ces censitaires ne disposent tout de même pas d'une grande marge de manœuvre sur le plan de la production agricole et, advenant une mauvaise récolte, ils risquent de se trouver dans une situation de précarité soudaine. Ce groupe, et plus particulièrement la classe entre 10 et 20 arpents exploités, peut être même considéré comme étant plus vulnérable que les propriétaires de terres peu exploitées car, exploitants autonomes, ils sont davantage laissés à eux-mêmes pour affronter les intempéries.

La typologie des censives paysannes permet également de mettre en évidence la présence en 1725 d'un nombre considérable d'exploitations (1714)

dont la superficie productive dépasse les 30 arpents. Il semble bien réel donc que les producteurs n'arrêtent pas nécessairement les défrichements une fois parvenus à ce stade qui leur assure pourtant la subsistance courante, les semences pour l'année suivante et des réserves pour contrer l'éventualité d'une mauvaise récolte<sup>33</sup>. Que plus du quart des censives paysannes laurentiennes soient ainsi en position de profiter de la commercialisation des grains qui émerge dans les années 1720 est une indication précieuse de la vitalité qui touche les campagnes laurentiennes à cette époque. Évidemment, les nombres déclinent d'une classe de superficie à l'autre, mais il reste tout de même encore respectivement 367 censives paysannes (5,9 %) comptant plus de 60 arpents exploités et 125 (2 %) qui dépassent 80 arpents. Au faite de la pyramide se situent 49 exploitations totalisant chacune plus d'une centaine d'arpents

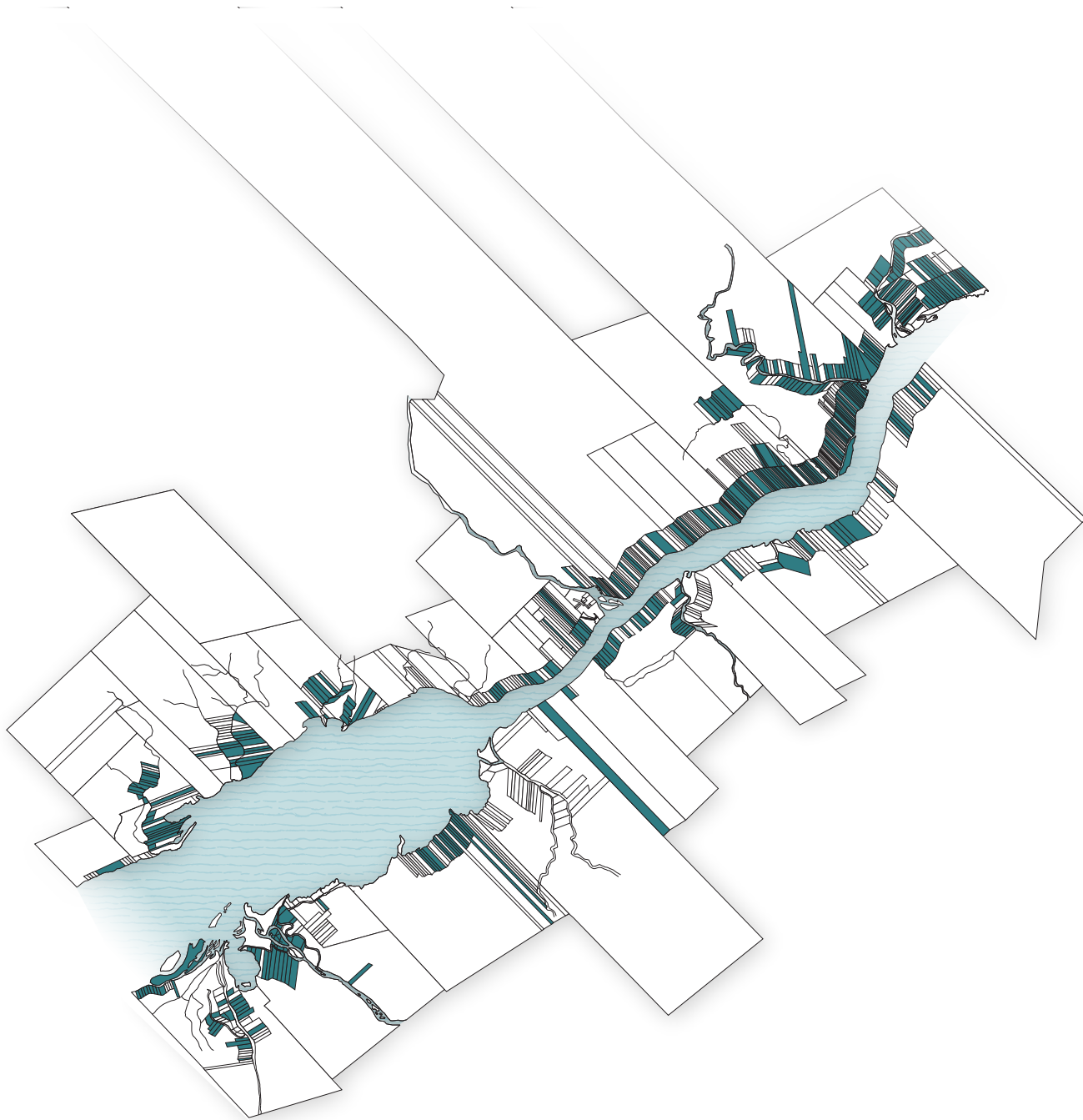
LES EXPLOITATIONS CONSTITUÉES EN 1725  
(Gouvernement de Montréal)



Maison, granges et étable

● Présence ○ Absence

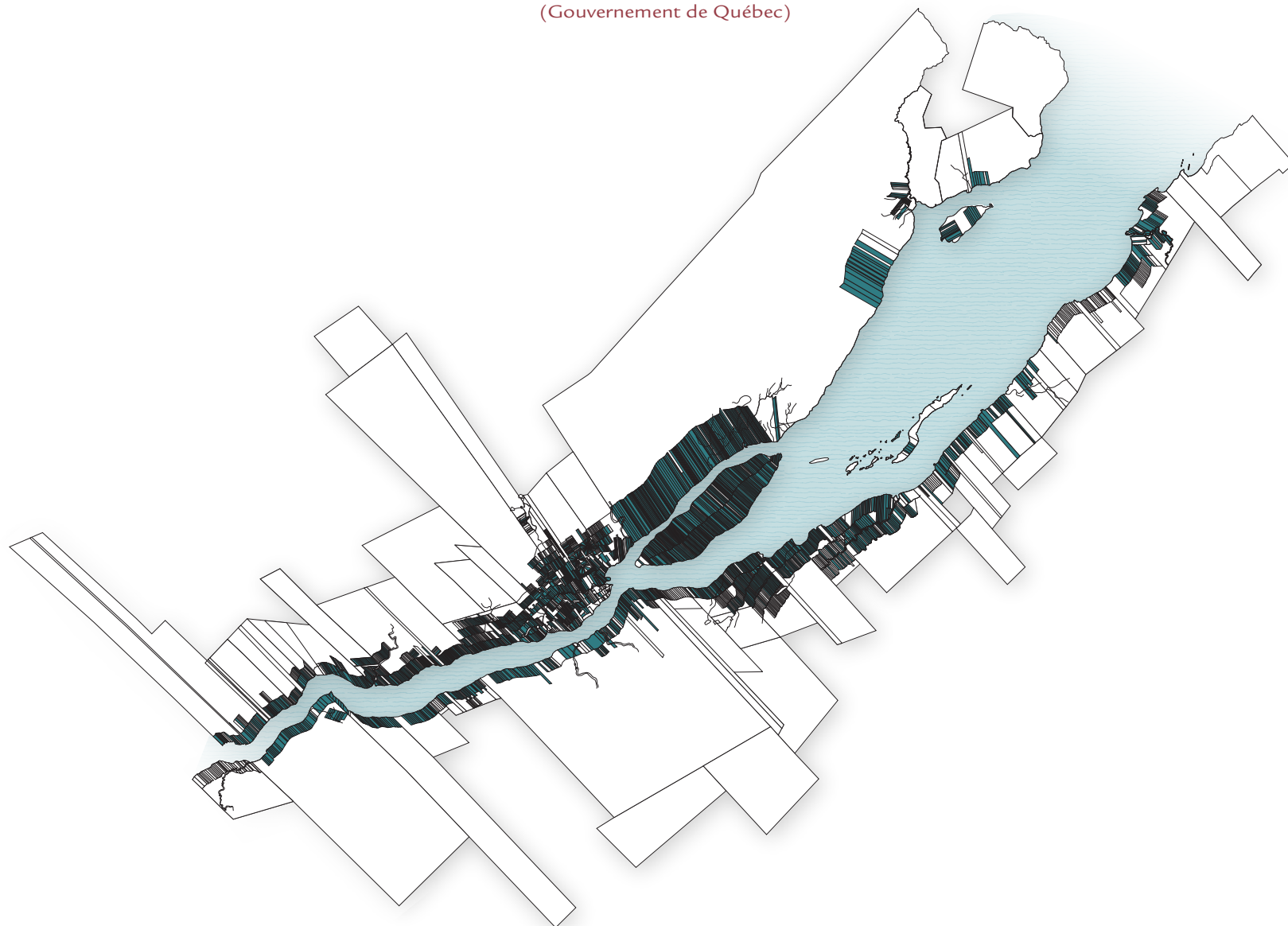
LES EXPLOITATIONS CONSTITUÉES EN 1725  
(Gouvernement de Trois-Rivières)



Maison, grange et étable

● Présence ○ Absence

LES EXPLOITATIONS CONSTITUÉES EN 1725  
(Gouvernement de Québec)



Maison, granges et étable

● Présence ○ Absence

productifs. C'est à l'île d'Orléans que se trouvent les deux censives paysannes les plus développées, celle de Nicolas Asselin à Sainte-Famille, avec 158 arpents exploités, et celle d'Ignace Gosselin dans l'arrière-fief Dumesnu avec 154 arpents exploités.

Si les deux plus importantes censives paysannes sur le plan de la production agricole sont essentiellement équipées comme des exploitations constituées de base, certaines ont vu s'ajouter au trio maison-grange-étable d'autres bâtiments plus spécialisés, notamment l'écurie. Cette amélioration du cadre bâti peut survenir dans les classes inférieures, mais cela reste marginal alors par rapport au nombre

de censives dotées des trois bâtiments de base. C'est à partir de la classe de 30 arpents exploités que la proportion des exploitations constituées « améliorées » augmente sensiblement. Dans les deux classes supérieures, ces censives représentent environ la moitié des exploitations constituées.

Tant par l'ampleur de la superficie exploitée que par la présence de bâtiments supplémentaires, facteurs qui se combinent souvent, ressort l'existence d'une certaine élite qui dispose des meilleures censives paysannes de la vallée du Saint-Laurent. Nul ne s'étonnera de constater que cette élite est largement présente dans les plus anciennes seigneuries, celles qui sont

les mieux situées et qui offrent les meilleurs sols agricoles de la colonie. C'est là le résultat de labours réalisés dans la longue durée. Mais le processus n'est pas uniforme et ne permet donc pas à tous d'accéder à l'échelon supérieur. Par exemple sur l'île d'Orléans, à côté des censives les plus productives du Canada, on trouve fréquemment des exploitations qui ont peu ou pas dépassé le seuil de la subsistance tranquille (30 arpents exploités) et d'autres, moins nombreuses tout de même, qui ne l'ont pas encore atteint à ce moment-là. Tout cela confirme la variabilité de la condition paysanne.

Jusqu'ici la condition paysanne a été considérée par rapport à une struc-

ture d'exploitation s'appuyant sur la propriété d'une seule censive. De la même manière que l'on a présumé le faire-valoir direct, on a souscrit entièrement à la proposition « une terre, une famille » voulant que les habitants des campagnes laurentiennes, à la différence de nombreux paysans français par exemple, ne mettent en valeur que des exploitations d'un seul tenant. Or, on l'a vu, des seigneurs et des censitaires non paysans n'ont pas hésité à jouer la carte de l'accaparement foncier. Qu'en est-il des censitaires paysans et, le cas échéant, est-ce qu'il s'agit d'une pratique distinctive sur le plan de la condition paysanne ?

Les aveux et dénombremments permettent de répondre en partie seulement à ces questions. La présence d'une centaine de parcelles recensées comme des continuations semble à première vue correspondre à de l'accaparement foncier mais, en fait, il s'agit d'un ajout de terre complétant une censive dont la superficie était trop petite au départ. Ce genre d'adaptation ne constitue pas à proprement parler une stratégie d'accaparement de la part des censitaires concernés. Pour repérer des censitaires paysans pratiquant un véritable accaparement foncier, il faut se rabattre sur leur présence répétée comme propriétaires d'un nombre plus ou moins grand de censives. À

défaut de pouvoir contourner entièrement le problème de l'homonymie, nous sommes tout de même parvenus à identifier clairement près de 400 censitaires dans cette situation. Ce résultat recoupe évidemment la plupart des cas de continuations dont il vient d'être question, mais, au-delà, il permet d'isoler d'autres propriétaires de deux censives (rarement plus) dont l'une est bien développée tandis qu'il n'y a rien ou presque sur l'autre. La configuration censive développée/censive peu ou pas développée n'illustre absolument pas une structure de production répartie sur plusieurs terres, d'autant plus qu'il reste encore beaucoup d'espace sur la terre principale. Il faut donc chercher ailleurs la signification de cet accaparement foncier somme toute assez limité de la part des censitaires paysans.

Incidemment, cette signification trouve un écho dans la distinction père / fils qui apparaît fréquemment dans les aveux et dénombremments. Il semble bien en effet que le moteur de l'accaparement foncier des censitaires paysans se trouve essentiellement du côté de la reproduction familiale<sup>34</sup>. La censive supplémentaire obtenue par certains censitaires est tout simplement destinée à un de leurs fils et non à servir de seconde base d'exploitation complémentaire à la censive initiale. Les

aveux et dénombremments contiennent donc un certain nombre d'exemples de cette pratique, mais ils identifient plus largement aussi des fils devenus censitaires. D'une manière ou d'une autre, cela exprime les mêmes besoins en terres de ces familles paysannes. Rien de plus révélateur de cette nécessité que la multiplication des mêmes patronymes dans une seigneurie ou dans une sous-région. Ce phénomène est en fait le résultat de pratiques d'accaparement foncier menées par les censitaires paysans depuis les débuts de l'occupation d'un territoire et visant à y établir leurs enfants. L'exemple de la famille Hus, tiré de l'aveu et dénombrement de la seigneurie de Yamaska, est particulièrement éloquent à cet égard :

Que dans la censive dudit fief, et sur la devanture d'yceluy sur le fleuve St-laurent dans la terre ferme est Paul Hus qui possède une lieue de front ou environ sur la profondeur [...] Sur laquelle terre, ledit Paul Hus a éably tous ses enfans et petits-enfans au nombre de quatorze

De fait, Paul Hus a réparti 699 arpents entre ses sept fils, ses trois gendres et quatre de ses petits-fils, permettant ainsi à sa famille de contrôler près d'une vingtaine de censives voisines en 1723.



FARMHOUSE, RIVIÈRE OUELLE, QUEBEC, C. 1881-1889.  
Henry Richard Sharland, Bibliothèque et Archives Canada,  
C-113707

Encore en 1725, la disponibilité relative de terres neuves dans la grande majorité des seigneuries fait en sorte que les besoins fonciers liés aux stratégies de reproduction familiale paysanne sont surtout comblés à faible distance de l'habitation principale, notamment dans les rangs de l'intérieur. L'accapement des fronts

pionniers devient ainsi un enjeu vital pour les censitaires paysans. La mesure de l'apparement, c'est-à-dire le nombre de propriétaires de terres peu développées dont le patronyme se rencontre ailleurs dans la seigneurie indique clairement que les familles paysannes cherchent à contrôler le front pionnier. C'est pratiquement

presque toujours au moins 50% du front pionnier qui appartient à un membre d'une famille déjà établie dans la seigneurie. Dans plusieurs régions, l'apparement dans les fronts pionniers est de l'ordre des deux tiers et même des trois quarts sur la rive nord du gouvernement de Québec. Les seules régions qui affichent un

#### UNE FORME D'ACCAPAREMENT FONCIER : L'APPAREMENT DANS LES FRONTS PIONNIERS EN 1725

GOUVERNEMENTS ET RÉGIONS	Nombre total de censives	Nombre de censives peu développées	Censives peu développées possédées par des apparementés		Nombre de censives peu développées possédées par des non-apparementés
			NB	%	
<b>GOUVERNEMENT DE MONTRÉAL</b>					
Ouest	90	31	7	22,58 %	21
Rive Nord	621	279	150	53,76 %	129
Centre*	147	68	38	55,88 %	30
Rive Sud*	778	308	214	69,48 %	85
Richelieu	342	128	82	64,06 %	35
TOTAL	1978	814	491	60,32 %	300
<b>GOUVERNEMENT DE TROIS-RIVIÈRES</b>					
Rive Nord-Est	145	98	53	54,08 %	31
Rive Nord-Ouest	380	146	77	52,74 %	39
Rive Sud	289	184	91	49,46 %	89
TOTAL	814	428	221	51,64 %	159
<b>GOUVERNEMENT DE QUÉBEC</b>					
Rive Nord	557	240	186	77,50 %	57
Québec (Environs)	690	250	176	70,40 %	69
Beaupré-Orléans	516	38	25	65,79 %	12
Rive Sud	294	70	42	60,00 %	31
Côte-du-Sud	822	311	206	66,24 %	95
Bas-Saint-Laurent	19	12	4	33,33 %	5
TOTAL	2898	921	639	69,38 %	269
<b>TOTAL</b>	<b>5690</b>	<b>2163</b>	<b>1351</b>	<b>62,46 %</b>	<b>728</b>

\*Notes importantes :

Seules les seigneuries ayant plus de 10 censives ont été considérées ici.

Le tableau a été réalisé en tenant compte aussi des éléments suivants :

##### Gouvernement de Montréal : région Centre

Les terres de l'Île de Montréal n'ont pas été traitées dans ce tableau.

La seigneurie couvre un espace trop important avec un nombre de terres et de propriétaires qui fausseraient les résultats globaux.

L'île Jésus est un autre cas particulier : sur les 131 terres peu développées de cette seigneurie, 63 sont des continuations qui appartiennent, à l'exception de 3 cas, aux propriétaires de la devanture. Les résultats d'accapement s'en trouvent biaisés. Pour palier cette situation, la mesure d'apparement a été effectuée sur les 68 censives peu développées. 38 propriétaires de ces terres sont apparementés à d'autres propriétaires de la seigneurie pour un taux de 55,9 %.

##### Gouvernement de Montréal : région Rive Sud

La Prairie : sur les 220 terres peu développées, 30 sont des continuations qui appartiennent toutes à des propriétaires de la seigneurie.

De plus, des 190 censives peu développées, 49 ne dépassent pas les 10 arpents en superficie parce qu'elles sont des parts d'un partage entre héritiers. Ces deux réalités viennent accentuer le phénomène d'apparement et biaisent les résultats. On a donc retiré de l'analyse les continuations et les terres partagées ne dépassant pas les 10 arpents en superficie. Parmi les 141 censives restantes 124 sont entre les mains de gens apparementés à d'autres propriétaires de la seigneurie pour un taux de 87,9 %.

apparemment faible, soit l'ouest de Montréal et le Bas-Saint-Laurent, sont en fait des zones d'occupation encore toute récente.

Cette volonté des familles paysannes de se reproduire dans le front pionnier des alentours ne garantit pas à tous un accès similaire au réservoir de terres disponibles. À la manière des Hus, certaines familles parviendront à tirer leur épingle du jeu et à obtenir davantage que d'autres, faisant jouer des relations ou des liens privilégiés avec le seigneur. Cet accaparement relatif force même des fils de censitaires à aller s'établir plus loin dans les seigneuries voisines ou même à plus forte distance encore. La répartition des patronymes dans la vallée du Saint-Laurent, par le contraste des

concentrations locales et régionales, est un indice de cette capacité différenciée des censitaires paysans à établir leurs enfants à proximité.

Au total, la variabilité de la condition paysanne résulte de deux processus complémentaires. D'une part, elle est le produit des écarts qui se manifestent nécessairement entre les générations, les pères se trouvant mieux nantis que leurs fils. D'autre part, il apparaît incontestable que des censitaires paysans d'une même génération ne pourront tous suivre le même parcours, certains réussissant à dépasser les autres en termes de capacité de production et de reproduction familiale..

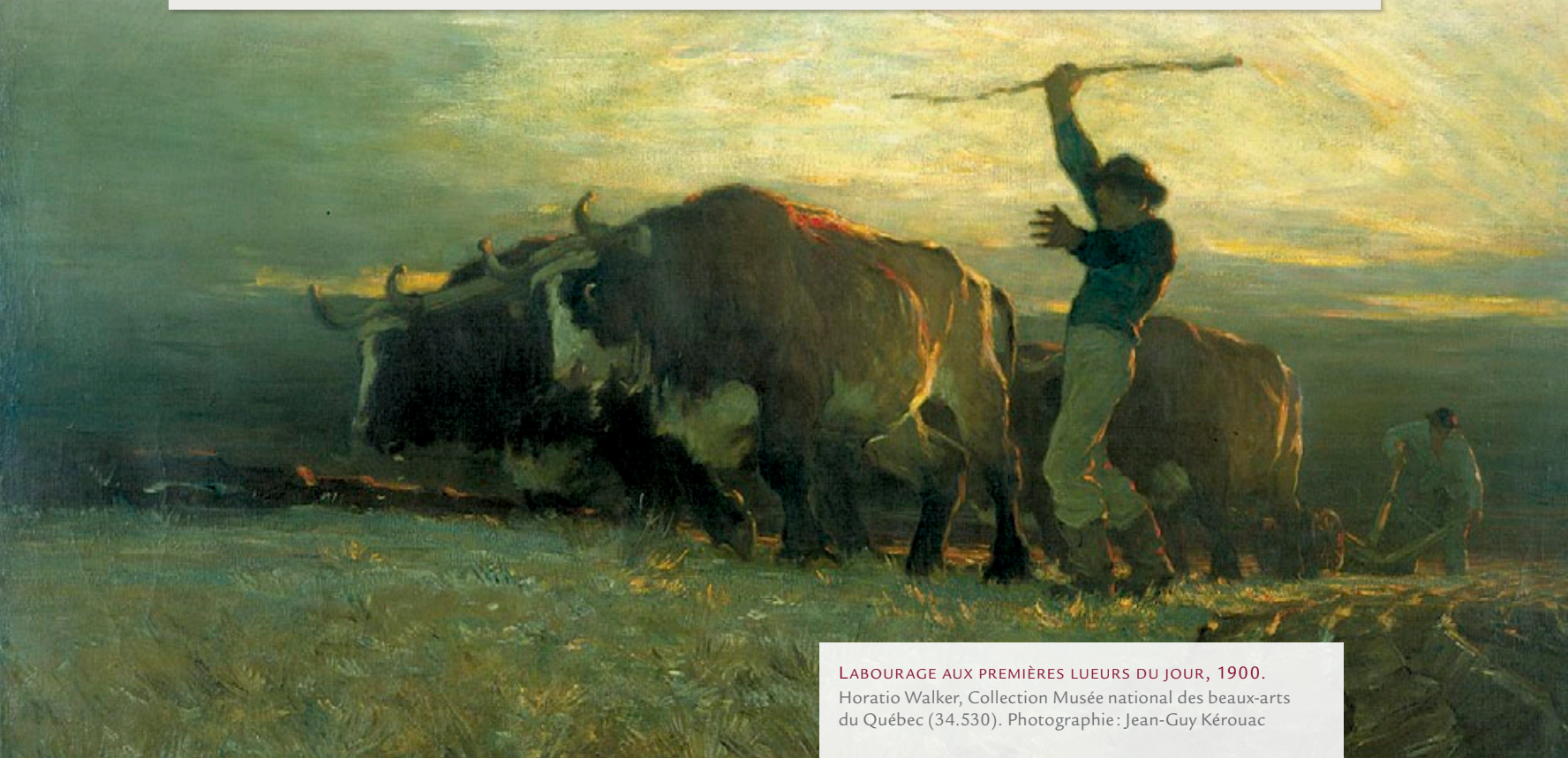
En définitive, l'examen de la situation des censitaires de la vallée du Saint-Laurent révèle l'existence d'une

véritable mosaïque de leurs conditions. Le contraste le plus étonnant est certainement celui qui distingue un petit groupe de non-paysans de la masse paysanne. Si l'influence de ces censitaires non paysans est incontestable dans la zone péri-urbaine, il n'en demeure pas moins que les campagnes laurentiennes sont le théâtre d'opération d'une véritable paysannerie qui se débat pour améliorer son sort, tirer avantage des circonstances socio-économiques et faire en sorte que les incontournables recommandations qui accompagnent le passage des générations se fassent sans trop de heurts pour la cohérence interne du groupe familial.

Le dynamisme interne du développement du monde rural laurentien tire son énergie de l'action simultanée des seigneurs et de leurs censitaires. Ce sont ces deux groupes d'acteurs qui, ultimement, contribuent chacun à leur façon à humaniser le territoire rural et à en faire un paysage tel qu'il nous est apparu tout au long de la première partie de cette étude. Évidemment, ces gestes convergents ne reposent pas sur les mêmes préoccupations fondamentales. Il ne s'agit pas ici de remettre

à l'honneur l'entraide mutuelle entre seigneurs et censitaires que Marcel Trudel avait consacré il y a maintenant bien longtemps<sup>35</sup>, laquelle de toute manière reste virtuelle tant et aussi longtemps que la plupart des seigneurs résideront ailleurs que sur leurs fiefs. Au contraire, il importe d'insister sur le caractère distinct des motivations et aspirations des uns et des autres. Que ce soit du côté des seigneurs ou de celui des censitaires, il est certain que la notion d'enjeu est présente et que, de part et d'autre,

c'est à coup d'investissements de toute nature que l'on parvient à la mettre en valeur. Cependant, les objectifs seigneuriaux se tissent dans une trame qui n'est pas exclusivement rurale: les investissements de la plupart des seigneurs dans leurs seigneuries ne sont pas une fin en soi, ils participent à un processus plus large de positionnement socioéconomique. À cela s'oppose l'investissement paysan qui vise essentiellement l'enracinement dans la durée.



LABOURAGE AUX PREMIÈRES LUEURS DU JOUR, 1900.  
Horatio Walker, Collection Musée national des beaux-arts  
du Québec (34.530). Photographie: Jean-Guy Kérouac



## NOTES

31. Il faut se rappeler que le chiffre 6 884 que l'on a rencontré précédemment inclut 136 censives dont on connaît l'existence sur des seigneuries sans aveu et dénombrement, mais pour lesquelles on ne dispose d'aucune description. De là, le total de 6 748 censives décrites avancé ici.

32. Serge Courville (1983), « Espace, territoire et culture en Nouvelle-France : une vision géographique ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 37, 3 (décembre 1983) : 417-429.

33. Louise Dechêne, *Le Partage des subsistances au Canada sous le Régime français*, Montréal, Boréal, 1994, p. 23.

34. Jacques Mathieu, Alain Laberge, Lina Gouger et Geneviève Postolec, « L'accapement foncier et la reproduction sociale dans la vallée du Saint-Laurent au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans Rolande Bonnain, Gérard, Bouchard et Joseph Goy, dir., *Transmettre, hériter, succéder : la reproduction familiale en milieu rural, France-Québec, xviii<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècles*, Lyon et Paris, Presses universitaires de Lyon et École des hautes études en sciences sociales, 1992, p. 121-133.

35. Marcel Trudel, *Le régime seigneurial*, Ottawa, Société historique du Canada, 1956, 20 p.

### Sources originales, imprimées et instruments de recherche

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ), Fonds Intendants (E1), Série Papier terrier du Domaine (S4), Sous-série Aveux et dénombrements (SS3).

Bibliothèque nationale de France, Paris, Département des cartes et plans, Service hydrographique de la Marine, portefeuille 127,2, Cartes levées en l'année 1709 par les ordres de Monseigneur le comte de Ponchartrain, commandeur des ordres du roy, ministre et secrétaire d'état par le S. Catalogne, lieutenant des troupes, et dressée par Jean Bt. Decouagne; Gédéon de Catalogne et Jean-Baptiste de Couagne, Cliché.

BOUCHETTE, Joseph. *Description topographique de la province du Bas Canada [...]*. Londres, W. Faden, 1815. 664 p.

BOUFFARD, Jean. *Traité du domaine*. Québec, Le Soleil, 1921. 231 p.

[CATALOGNE]. « Mémoire de Gédéon de Catalogne sur les plans des seigneuries et habitations des gouvernements de Québec, les Trois-Rivières et Montréal ». *Bulletin des recherches historiques*, XXI (1915) : 257-269, 289-302, 321-335.

COURVILLE, Serge, et Serge LABRECQUE (avec la collaboration de Jacques Fortin). *Seigneuries et fiefs du Québec: nomenclature et cartographie*. Québec, CELAT / Commission de toponymie, 1988. 202 p.

MATHIEU, Jacques, et Alain LABERGE, dir. *L'occupation des terres dans la vallée du Saint-Laurent: les aveux et dénombrements, 1723-1745*. Québec, Septentrion, 2002(1991). 416 p.

QUÉBEC (Assemblée législative). *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale, demandés par une adresse de l'Assemblée législative, 1851*. Québec, Fréchette, 1852.

ROY, Pierre-Georges. *Inventaire des concessions en fief et seigneurie, Fois et hommages et Aveux et dénombrements conservés aux Archives de la Province de Québec*. Beauceville, L'Éclaireur, 1927. 7 vol.

### Études et contributions en histoire rurale de la vallée du Saint-Laurent sous le Régime français

BÉAUR, Gérard, Christian DESSUREAULT et Joseph GOY, dir. *Familles, terre, marchés. Logiques économiques et stratégies dans les milieux ruraux (xvii<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècles)*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004. 278 p.

BEAUREGARD, Yves, Alain LABERGE et autres. « Famille, parenté et colonisation en Nouvelle-France ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 39, 3 (hiver 1986) : 391-405.

BEUTLER, Corinne. « Le rôle du blé à Montréal sous le régime seigneurial ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 36, n° 2 (septembre 1982), p. 241-262.

BEUTLER, Corinne. « Les moulins à farine du Séminaire de Saint-Sulpice à Montréal (1658-1840) : essai d'analyse économique d'une prérogative du régime seigneurial », *Communications historiques - Historical Papers*, 1983, p. 184-207.

BLANCHARD, Raoul. *L'Est du Canada français, « Province de Québec »*, Montréal, Beauchemin, 1935.

\_\_\_\_\_. *Le Centre du Canada français, « Province de Québec »*. Montréal, Beauchemin, 1947.

\_\_\_\_\_. *L'Ouest du Canada français*. Montréal, Beauchemin, 1953.

BOUCHARD, Gérard. « Les systèmes de transmission des avoirs familiaux et le cycle de la société rurale au Québec, du xvii<sup>e</sup> au xx<sup>e</sup> siècle ». *Histoire sociale/Social History*, XVI, 31 (mai 1983) : 35-60.

BOUCHARD, Gérard. « Sur la reproduction familiale en milieu rural: systèmes ouverts et systèmes clos ». *Recherches sociographiques*, XXVIII, 2-3 (1987) : 229-251.

BOUCHARD, Gérard, et Joseph GOY, dir. *Famille, économie et société rurale en contexte d'urbanisation (17<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècle)*. Actes du colloque d'histoire comparée Québec-France (Montréal, février 1990). Chicoutimi et Paris, Centre interuniversitaire SOREP et École des hautes études en sciences sociales, 1990. 388 p.

BOUCHARD, Gérard. « L'historiographie du Québec rural et la problématique nord-américaine avant la Révolution tranquille. Étude d'un refus ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 44, 2 (automne 1990) : 199-222.

BOUCHARD, Gérard, John A. DICKINSON et Joseph GOY, dir. *Les exclus de la terre en France et au Québec, xvii<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècles: la reproduction familiale dans la différence*. Sillery, Septentrion, 1998. 336 p.

BONNAIN, Rolande, Gérard BOUCHARD et Joseph GOY, dir. *Transmettre, hériter, succéder: la reproduction familiale en milieu rural, France-Québec, xviii<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècles*. Lyon et Paris, Presses universitaires de Lyon et École des hautes études en sciences sociales, 1992. 433 p.

CANTARA, François. « Les routes à Sillery sous le Régime français ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 49, 4 (printemps 1996) : 551-566.

COATES, Colin M. *Les transformations du paysage et de la société au Québec sous le régime seigneurial*. Québec, Septentrion, 2003. 261 p.

COURVILLE, Serge. « L'habitant canadien et le système seigneurial, 1627-1854 ». Thèse de doctorat (géographie), Université de Montréal, 1979. 409 p.

COURVILLE, Serge. « Contribution à l'étude de l'origine du rang au Québec: la politique spatiale des Cent-Associés ». *Cahiers de géographie du Québec*, 25, 65 (septembre 1981) : 197-236.

COURVILLE, Serge. « Espace, territoire et culture en Nouvelle-France: une vision géographique », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 37, n° 3 (décembre 1983), p. 417-429.

COURVILLE, Serge. *Entre ville et campagne: l'essor du village dans les seigneuries du Bas-Canada*. Québec, PUL, 1990. 335 p.

COURVILLE, Serge, dir. *Population et territoire*. Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1996. 182 p.

COURVILLE, Serge. *Le Québec: genèses et mutations du territoire. Synthèse de géographie historique*. Québec, PUL, 2000. 508 p.

- COURVILLE, Serge, et Normand SÉGUIN, dir. *La paroisse*. Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval et Fonds Gérard-Dion, 2001. 296 p.
- COUVRETTE, Sébastien. « La transmission du patrimoine seigneurial des familles du gouvernement de Montréal aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles ». Mémoire de maîtrise (histoire). Université de Montréal, 2003. 106 f.
- D'ALLAIRE, Micheline. *Montée et déclin d'une famille noble: les Ruettes d'Auteuil (1617-1737)*. Montréal, Hurtubise HMH, 1980. 303 p.
- DE BLOIS, Solange. « Les moulins de Terrebonne (1720-1775) ou les hauts et les bas d'une entreprise seigneuriale », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 51, n° 1 (été 1997), p. 39-70.
- DECHÈNE, Louise. « L'évolution du régime seigneurial au Canada. Le cas de Montréal aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles ». *Recherches socio-graphiques*, vol. 12, n° 2 (1971), p. 143-183.
- DECHÈNE, Louise. *Habitants et marchands de Montréal au XVII<sup>e</sup> siècle*. Paris, Plon, 1974. 532 p.
- DECHÈNE, Louise. *Le Partage des subsistances au Canada sous le Régime français*. Montréal, Boréal, 1994. 289 p.
- DÉPATIE, Sylvie. « La structure agraire au Canada: le cas de l'île Jésus au XVIII<sup>e</sup> siècle ». *Historical Papers/Communications historiques*, (1986) : 56-85.
- DÉPATIE, Sylvie. « La transmission du patrimoine dans les terroirs en expansion: un exemple canadien au XVIII<sup>e</sup> siècle ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 44, 2 (automne 1990) : 171-198.
- DÉPATIE, Sylvie. « La transmission du patrimoine au Canada (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles): qui sont les défavorisés? ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 54, 4 (printemps 2001) : 557-570.
- DÉPATIE, Sylvie, Christian Dessureault et Mario Lalancette. *Contributions à l'étude du régime seigneurial canadien*. Montréal, Hurtubise HMH, 1987. 292 p.
- DÉPATIE, Sylvie et autres, dir. *Vingt ans après Habitants et marchands de Montréal: lectures de l'histoire des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles canadiens*. Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1998. 297 p.
- DÉPATIE, Sylvie. « Commerce et crédit à l'île Jésus, 1734-1775. Le rôle des marchands ruraux dans l'économie des campagnes montréalaises ». *Canadian Historical Review*, 84, 2 (juin 2003) : 147-176.
- DESBARATS, Catherine. « Agriculture within the Seigneurial Regime of Eighteenth-Century Canada: Some Thoughts on the Recent Literature », *Canadian Historical Review*, vol. 73, n° 1 (mars 1992), p. 1-29.
- DESSUREAULT, Christian. « L'égalitarisme paysan dans l'ancienne société rurale de la vallée du Saint-Laurent: éléments pour une ré-interprétation ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 40, 3 (hiver 1987) : 373-407.
- FOUCRY, Sophie. « La propriété seigneuriale dans la vallée du Saint-Laurent au XVIII<sup>e</sup> siècle ». Mémoire de maîtrise (histoire), Université Laval, 1993. 117 f.
- FRÉGAULT, Guy. *La civilisation de la Nouvelle-France, 1713-1744*. Montréal, Fides, 1969(1944). 243 p.
- GADOURY, Lorraine. *La noblesse de Nouvelle-France: familles et alliances*. LaSalle, Hurtubise HMH, 1991. 208 p.
- GARIÉPY, Raymond. *Les seigneuries de Beaupré et de l'île d'Orléans dans leurs débuts*. Québec, Société historique de Québec, 1974. 267 p.
- GÉRIN, Léon. *L'habitant de Saint-Justin*, Québec, s.n., 1898.
- GOY, Joseph, et Jean-Pierre WALLOT, dir. *Société rurale dans la France de l'Ouest et au Québec (XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*. Actes des colloques de 1979 et 1980. Montréal et Paris, Université de Montréal et École des hautes études en sciences sociales, 1981. 254 p.
- GOY, Joseph, et Jean-Pierre WALLOT, dir. *Évolution et éclatement du monde rural: structures, fonctionnement et évolution différentielle des sociétés rurales françaises et québécoises, XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*. Paris et Montréal, École des hautes études en sciences sociales et Presses de l'Université de Montréal, [1986]. 519 p.
- GREER, Allan. *Peasant, Lord and Merchant. Rural Society in Three Rural Parishes, 1740-1840*. Toronto, University of Toronto Press, 1985; *Habitants, marchands et seigneurs: la société rurale du bas Richelieu, 1740-1840*. Sillery, Septentrion, 2000. 357 p.
- GREER, Allan. *Brève histoire des peuples de la Nouvelle-France*. Traduit de l'anglais par Nicole Daignault. Montréal, Boréal, 1998(1997). 166 p.
- GRENIER, Benoît. « Devenir seigneur en Nouvelle-France: propriété seigneuriale et mobilité sociale dans le gouvernement de Québec sous le Régime français ». Mémoire de maîtrise (histoire), Université Laval, 2000. 153 p.
- GRENIER, Benoît. « Le seigneur est mort... vive la seigneresse: regard sur le veuvage des épouses de seigneurs en Nouvelle-France », dans Ana Lucia Arajo, Hélène Lévesque et Marie-Hélène Vallée, dir., *Actes du 2<sup>e</sup> colloque étudiant du département d'histoire de l'Université Laval*, Québec, Artefact et CELAT, 2003, p. 7-19.
- GRENIER, Benoît. « Seigneurs résidants et notabilité dans la vallée du Saint-Laurent (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle), *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, tome 110, n° 2 (juin 2003), p. 59-75.
- GRENIER, Benoît. « Jean Rioux: émigrant breton, seigneur canadien », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, tome 111, n° 3 (juin 2004), p. 73-88.
- GRENIER, Benoît. « "Nulle terre sans seigneur"? : une étude comparative de la présence seigneuriale (France-Canada), XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle », *French Colonial History*, vol. 5 (2004), p. 7-24.
- GRENIER, Benoît. *Marie-Catherine Peuvret (1667-1739). Veuve et seigneresse en Nouvelle-France*. Québec, Septentrion, 2005. 260 p.
- GRENIER, Benoît. « "Gentilshommes campagnards de la Nouvelle France": présence seigneuriale et sociabilité rurale dans la vallée du Saint-Laurent à l'époque préindustrielle ». Thèse de doctorat (histoire), Université Laval (Québec), 2005. 2 vol. (662 f.)
- GRENIER, Benoît. « Gentilshommes campagnards de la Nouvelle-France, XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle: une autre seigneurie laurentienne? », *French Colonial History*, vol. 7 (2006), p. 21-43.
- GRENIER, Benoît. « Gentilshommes campagnards: la présence seigneuriale dans la vallée du Saint-Laurent (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle), *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 59, n° 4 (printemps 2006), p. 409-449.
- GRENIER, Benoît. *Seigneurs campagnards de la Nouvelle-France. Présence seigneuriale et sociabilité rurale dans la vallée du Saint-Laurent à l'époque préindustrielle*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007. 412 p.
- GRENIER, Benoît. « Réflexion sur le pouvoir féminin au Canada sous le Régime français: le cas de la "seigneresse" Marie-Catherine Peuvret (1667-1739) ». *Histoire sociale/Social History*, XLII, 84 (novembre 2009) : 299-326.
- HAMELIN, Louis-Edmond. « Rang, côte et concession au sens de "peuplement aligné" au Québec depuis le XVII<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 42, n° 4 (printemps 1989), p. 519-544.
- HARRIS, Richard Colebrook. *The Seigneurial System in Early Canada. A Geographical Study*. Québec et Madison, Presses de l'Université Laval et University of Wisconsin Press, 1968 (1966). 247 p.
- HARRIS, R. Cole, et Louise DECHÈNE, dir. *Atlas historique du Canada*. Vol. I: *Des origines à 1800*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1987. 198 p.
- JARNOUX, Philippe. « La colonisation de la seigneurie de Batiscaux aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles: l'espace et les hommes ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 40, 2 (aut. 1986) : 163-191.
- JAUMAIN, Serge, et Matteo SANFILIPPO. « Le régime seigneurial en Nouvelle-France: un débat historiographique ». *The Register*, vol. 5, n° 2 (1980), p. 226-247.
- LABERGE, Alain. « Propriété et développement des seigneuries du Bas-Saint-Laurent, 1670-1790 », dans Jacques Mathieu et Serge Courville (dir.), *Peuplement colonisateur aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*. Sainte-Foy, CELAT, 1987, p. 203-247.
- LABERGE, Alain. « Mobilité, établissement et enracinement en milieu rural: le peuplement des seigneuries de la Grande-Anse sous le Régime français, 1672-1752 ». Thèse de doctorat (histoire), Toronto, York University, 1987.
- LABERGE, Alain, dir. *Histoire de la Côte-du-Sud*. Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1993. 645 p.
- LABERGE, Alain, et Benoît GRENIER, dir. *Le régime seigneurial au Québec 150 ans après: bilans et perspectives de recherches à l'occasion de la commémoration du 150<sup>e</sup> anniversaire de l'abolition du régime seigneurial*. Québec, CIEQ, 2009. 100 p.
- LANDRY, Yves, et Réal BATES. « Population et reproduction sociale à l'île d'Orléans aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 45, 3 (hiver 1992) : 403-413.
- LAROSE, André. « La seigneurie de Beauharnois, 1729-1867. Les seigneurs, l'espace et l'argent ». Thèse de doctorat (histoire), Université d'Ottawa, 1987.

- LAVALLÉE, Louis. *La Prairie en Nouvelle-France 1647-1760. Études d'histoire sociale*. Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1993. 288 p.
- LEBRUN, François, et Normand SÉGUIN, dir. *Sociétés villageoises et rapports villes-campagnes au Québec et dans la France de l'Ouest, xvii<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècles*. Actes du colloque franco-québécois (Québec, 1985). Trois-Rivières et Rennes, Centre de recherche en études québécoises de l'Université du Québec à Trois-Rivières et Presses universitaires de Rennes 2, 1987. 416 p.
- MARIEN, Laurent. « Les arrière-fiefs au Canada de 1632 à 1760 : un maillon socio-économique du régime seigneurial ». *Histoire et sociétés rurales*, n° 19 (1<sup>er</sup> trimestre 2003), p. 159-191.
- MARIEN, Laurent. « Les arrière-fiefs au Canada sous le Régime français : un enjeu ? » *Mémoire de maîtrise (histoire)*, Université de Poitiers, 1994. 147 f.
- MARQUIS, Paul-Yvan. *La tenure seigneuriale dans la province de Québec*. Montréal, Chambre des notaires, 1987. 255 p.
- MASSARD, Fabienne. « La seigneurie dans le gouvernement de Québec : enjeux et symboles de la noblesse au Canada sous le Régime français ». *Mémoire de maîtrise (histoire)*, Université de Haute-Bretagne, Rennes II, 1994. 140 f.
- MATHIEU, Jacques, et Réal BRISSON. « La vallée laurentienne au xviii<sup>e</sup> siècle : un paysage à connaître ». *Cahiers de géographie du Québec*, 28, 73-74 (avril-septembre 1984) : 107-124.
- MATHIEU, Jacques, et Serge COURVILLE, dir. *Peuplement colonisateur aux xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles*. Québec, CELAT, 1987. 292 p.
- MATHIEU, Jacques, et Alain LABERGE. « La diversité des aménagements fonciers dans la vallée du Saint-Laurent au xviii<sup>e</sup> siècle ». *Historical Papers/Communications historiques* (1989) : 146-166.
- MATHIEU, Jacques, Alain LABERGE, Renald LESSARD et Lina GOUGER. « Les aveux et dénombrements du Régime français (1723-1745) ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 42, 4 (printemps 1989) : 545-562.
- MATHIEU, Jacques, Alain LABERGE et Louis MICHEL, dir. *Espaces-temps familiaux au Canada aux xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles*. Sainte-Foy, CIEQ, 1995. 90 p.
- MICHEL, Louis. « Un marchand rural en Nouvelle-France – François-Augustin Bailly de Messein, 1709-1771 ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 33, 2 (sept. 1979) : 215-262.
- MOLLOY, Maureen. « Considered Affinity: Kinship, Marriage, and Social Class in New France, 1640-1729 ». *Social Science History*, 14, 1 (printemps 1990) : 1-26.
- NIORT, Jean-François. « Aspects juridiques du régime seigneurial en Nouvelle-France ». *Revue générale de droit de l'Université d'Ottawa*, vol. 32, n° 3 (2002), p. 443-526.
- OUELLET, Fernand. « Propriété seigneuriale et groupes sociaux dans la vallée du Saint-Laurent (1663-1840) ». *Revue de l'Université d'Ottawa*, vol. 47, nos 1-2 (1977), p. 182-213.
- OUELLET, Fernand. « Féodalité, régime seigneurial et modernisation dans l'historiographie québécoise des années 1980 ». *Annali Accademici Canadesi*, vol. VII, Ottawa, 1991, p. 21-49.
- OUELLET, Fernand. « Libéré ou exploité ! Le paysan québécois d'avant 1850 ». *Histoire sociale – Social History*, vol. 13, n° 26 (novembre 1980), p. 339-368.
- POSTOLEC, Geneviève. « Mariages et patrimoine à Neuville, de 1669 à 1782 ». Thèse de doctorat (histoire), Québec, Université Laval, 1995. 340 p.
- PRONOVOST, Claude. *La bourgeoisie marchande en milieu rural (1720-1840)*. Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1998. 230 p.
- RAINVILLE, Alain. « Ambitions et illusions d'un entrepreneur seigneurial en Nouvelle-France : Robert Giffard, 1634-1653 ». *Mémoire de maîtrise (histoire)*, Université Laval, 2000. 186 f.
- TANGUAY, Isabelle. « Destin social d'une famille noble canadienne : les Boucher et leurs alliés (1667-1863) ». *Mémoire de maîtrise (histoire)*, Université de Montréal, 2000. 205 f.
- TRUDEL, Marcel. *Le régime seigneurial*. Ottawa, Société historique du Canada, 1956. 20 p.
- TRUDEL, Marcel. *Les débuts du régime seigneurial canadien*. Montréal, Fides, 1974. 313 p.
- TRUDEL, Marcel. *Histoire de la Nouvelle-France. III : La seigneurie des Cent-Associés. 1 : Les événements*. Montréal, Fides, 1979. 489 p.
- TRUDEL, Marcel. *Histoire de la Nouvelle-France. III : La seigneurie des Cent-Associés. 2 : La société*. Montréal, Fides, 1983. 669 p.
- TRUDEL, Marcel. *Histoire de la Nouvelle-France. IV : La seigneurie de la Compagnie des Indes occidentales*. Montréal, Fides, 1997. 908 p.
- WIEN, Thomas. « Peasant Accumulation in a Context of Colonization, Rivière-du-Sud, Canada, 1720-1775 ». Thèse de doctorat (histoire), Université McGill, 1988. 279 f.
- WIEN, Thomas. « Les travaux pressants ». *Calendrier agricole, assolement et productivité au Canada au xviii<sup>e</sup> siècle*. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 43, 4 (printemps 1990) : 535-558.
- ZOLTVANY, Yves. « Esquisse de la Coutume de Paris ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 25 (1971), p. 365-384.